



Association Française Janusz KORCZAK

Association socio-éducative et culturelle pour le respect de l'enfant — Loi 1901, J.O. n° 80/1974



Siège social : 6 quai d'Orléans, 75004 Paris — <http://korczak.fr> ET <http://roi-mathias.fr>

Adresse postale, Documentation : AFJK, 11 rue Émile Durkheim, 75013 Paris

Tél. Fax 01 44 24 90 00 – Adresse E-mail : contact@afjk.org

Siret n° 452 209 315 00012 — 9220 APE : 9499Z

Paris, 5 juillet 2012

Compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire 2012

Tenue le 25 juin 2012 dans les locaux de la Maison des associations de Paris 12e,
au 181 av. Daumesnil, 75012 Paris

L'examen des listes des membres de l'association au jour de la réunion fait apparaître que 28 membres ont payé leur cotisation en 2012 et que 33 sont en attente de renouvellement sur 2011. Soit un total statutaire de 61 membres déterminant un quorum de 16 (1/4). L'examen des pouvoirs reçus permet de considérer que le quorum est atteint avec 17 membres présents ou représentés :

- Sont présents (9) : Irène Arditi, Nadine Brochet, Wieslaw Dabrowski, Thierry Burel-Haluska, Patricia Haluska, Bruno Jarry, Gisèle Jamet, Bernard Lathuillère, Jean-Marie Laude
- Sont représentés (8) : Catherine Chabrun, Colette Charlet à Annecy, Christine Golczynski à Grenoble, Marie-Laure Monnet, Pascale Pérez-Chatté, Elsa Saladin, Laurence Soucarre en Midi-Pyrénées, Eliza Smierzchalska à Bruxelles.

Constatant que le quorum est réuni et que la réunion avait été régulièrement convoquée, le président de l'association, Bernard Lathuillère ouvre à 18h20 l'Assemblée générale extraordinaire réunie pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Présentation de l'activité 2011 et des rapports statutaires.
3. Modifications des statuts de l'association et du règlement intérieur ; Gouvernance et cogestion, Commission pédagogique, Conseils.
4. Administration de l'association : élections partielles au Conseil d'administration, répartition des tâches et des missions ; vote du montant des cotisations.
5. Discussion des engagements et des projets de l'AFJK, locaux, nationaux et internationaux.
6. Appels à contributions. Points divers.

L'assemblée désigne un secrétaire de séance en la personne d'Irène Arditi. Un tour de table permet ensuite la présentation rapide de chacun des présents.

Délibérations

1. Les rapports statutaires :

L'assemblée se réjouit du nombre important d'activités menées en 2011 par l'AFJK. Parmi elles, elle se félicite particulièrement de l'obtention du label Paris Europe 2011 (doté d'un prix de 3 000 euros) qui a permis le lancement d'un projet théâtre autour du roman « Le roi Mathias Ier » avec des enfants de Paris et de Varsovie dans le cadre de l'année 2012, intitulé « Droits de l'enfant et citoyenneté : adaptation du roi Mathias Ier, un roman d'aujourd'hui ».

Elle se réjouit aussi du succès rencontré par l'organisation de ses voyages en Pologne « Sur les traces de Janusz Korczak », avec son partenaire polonais « Zielone Domy », pour un groupe de cinq étudiants EJE de l'Institut de formation EFPP à Paris 6e, et pour une délégation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux ; de même que du voyage d'étude à Varsovie de l'animatrice prestataire du projet Mathias à Paris.

L'assemblée remarque toutefois que peu de comptes rendus des actions de terrain notamment sont disponibles. Elle exprime le vœu, qu'un document listant toutes les activités menées soit rédigé pour information tant aux membres de l'AFJK qu'à ses partenaires, et en particulier à l'association Janusz Korczak internationale dont l'AFJK est membre (à traduire en anglais).

Le rapport financier 2011 dégage un solde positif. L'Assemblée remercie M. Thierry Burel-Haluska, comptable, d'avoir repris en main la compatibilité après le départ du précédent trésorier.

Votes : le rapport moral, le rapport d'activité et le quitus financier sont votés à l'unanimité.

2. Révision des statuts

Cette révision est nécessaire pour tenir compte des évolutions de l'AFJK, de ses activités, et de ses ressources. Ils sont modifiés sans toucher aux articles 1, 2 et 3 (Nom, siège et objectifs). L'Assemblée générale a procédé à un toilettage complet, facilité les adhésions (art. 4), réaffirmé la gestion désintéressée de l'association et pris en compte l'évolution et le développement de ses activités dans ses ressources (art. 6), facilité le fonctionnement du Conseil d'administration (art. 7 et 8), et confirmé le rôle du règlement intérieur suite à sa création en 2011 (art. 13). Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité. Ils seront communiqués aux adhérents dès que possible (cf. annexe).

3. Administration de l'association

Les résolutions qui avaient été préparées par le Bureau sont discutées une à une et adoptées :

1. Création du Comité de soutien
2. Création de la Commission pédagogique de l'AFJK. Elle a pour mission de réfléchir aux liens indispensables entre les évolutions sociales, le monde éducatif et l'AFJK
3. Réunion mensuelle
4. Courrier et Listes de discussion
5. Missions, mandats, comptes rendus et défraiements (Compte rendu demandé pour toute mission ou mandat accepté par un membre de l'association, dans le cadre des activités de l'AFJK).
6. Mise à jour des sites et « boutique en ligne » : cette résolution n'est pas étudiée faute de temps. Elle est reportée à une autre réunion et n'est donc pas adoptée.

En même temps qu'elle crée une commission pédagogique, l'assemblée prononce la dissolution de la Commission formation qui avait été créée par l'Assemblée générale 2011, en accord avec son responsable M. Jonathan Levy. Elle s'était réunie plusieurs fois en 2011 mais son organisation et son fonctionnement n'avait pas été jugé suffisamment probant par ce dernier autant que par le conseil d'administration.

Cette organisation ainsi discutée est approuvée à l'unanimité. Il est convenu que les résolutions seront portées à la connaissance des membres et intégrées au Règlement intérieur (cf. annexe). Le montant des cotisations est reconduit avec les mêmes montants que l'année précédente.

4. Il est procédé aux élections au Conseil d'administration, pour rappel actuellement composé de cinq membres sur 10 à 14 autorisés dans les statuts en vigueur (12 dans la nouvelle version modifiée) : Nadine Brochet, Wieslaw Dabrowski, Bruno Jarry, Bernard Lathuillère et Baudoin Cusin-Berche. L'Assemblée prend acte de la démission de M. Cusin-Berche, empêché, qui avait été élu à l'AG 2011. M. Bernard Lathuillère arrivé en fin de mandat est reconduit et trois nouveaux membres sont élus à l'unanimité : Madame Patricia Haluska et MM. Burel-Haluska et Jean-Marie Laude (cf. liste du CA renouvelé en annexe).

5. Discussion des engagements et des projets

Du fait de la double commémoration des anniversaires de sa mort et de son orphelinat, l'année 2012 sera une « Année KORCZAK ». Il convient de s'y préparer. De très nombreux projets, manifestations diverses, colloques sont prévus dans ce cadre. Cela implique un grand travail de réflexion et de préparation, et aussi de choisir où investir les forces et ressources de l'AFJK.

Le président de l'AFJK
Bernard Lathuillère

Annexes jointes

- Statuts en vigueur avant l'AGE (révision de 1998)
- Statuts révisés par l'AGE
- Les résolutions de l'AGE
- Le règlement intérieur mis à jour

Liste actualisée du Conseil d'administration

Nadine BROCHET - Conseil en développement
Thierry BUREL-HALUSKA - Comptable
Wieslaw DABROWSKI - Éducateur spécialisé
Patricia HALUSKA - Enseignante retraitée
Bruno JARRY - Directeur d'un service jeunesse municipal
Bernard LATHUILLÈRE - Infirmier
Jean-Marie LAUDE - Conseil en affaires publiques

BUREAU de l'association

(Suite à la réunion du CA du 25 juin 2012, sur place après l'AG)

— Président : Bernard LATHUILLÈRE
— Secrétaire général : Wieslaw DABROWSKI
— Trésorière : Thierry BUREL-HALUSKA